|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Addendum 1 à laCirculaire administrative**CA/270** | Le 15 juillet 2024 |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** |
|  |
| Objet: | **Élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-27** |
|  |
|  |
|  |

**Introduction**

En juin 2024, le Conseil de l'UIT a adopté la Résolution 1422 (voir le Document [C24/125](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0125/fr) en date du 14 juin 2024), qui contient, notamment, l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR-27). En outre, le Conseil a pris note des renseignements figurant dans le Document [C24/37](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0037/fr) concernant une possible programmation de la seconde session de la RPC-27 (RPC27-2) en avril 2027 et de l'Assemblée des radiocommunications de 2027 (AR-27) et de la CMR-27 en octobre-novembre 2027, selon la disponibilité du CICG (Centre international des conférences de Genève).

Compte tenu de ces renseignements et des résultats de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC27-1, voir la Circulaire administrative [CA/270](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0270/fr) en date du 26 janvier 2024), la Commission de direction de la RPC-27 s'est réunie le 24 juin 2024 pour examiner l'élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-27. Les autres membres de l'Équipe de gestion de la RPC-27, c'est-à-dire les présidents des commissions d'études de l'UIT-R et des groupes responsables, ont également été invités à participer à cette réunion.

Élaboration du projet de Rapport de la RPC à la CMR-27

Compte tenu de la Résolution 1422 (C24) et de la Résolution [UIT-R 2-9](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.2-9-2023/fr), il a été décidé de programmer la seconde session de la RPC-27 (RPC27-2) au deuxième trimestre de 2027[[1]](#footnote-1)\*. Il a également été décidé que les projets de texte final pour la RPC élaborés par les groupes responsables devront être reçus par les Rapporteurs pour les différents Chapitres du Rapport de la RPC‑27, avec copie au Président de la RPC-27 et au Conseiller du BR pour la RPC, le **23 octobre 2026** au plus tard, compte tenu des dates prévues pour les réunions des groupes responsables.

Il est prévu que l'Équipe de gestion de la RPC-27 se réunisse les **11 et 12 novembre 2026** pour regrouper dans le projet de Rapport de la RPC les projets de texte pour la RPC élaborés par les groupes responsables.

Sur la base des informations communiquées par les commissions d'études et/ou les groupes de travail, la Commission de direction de la RPC-27 a modifié certaines des listes des groupes contributeurs énumérés dans le tableau relatif à l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-27, comme indiqué dans l'Annexe 1 du présent Addendum 1 à la Circulaire CA/270. La structure détaillée proposée pour le projet de Rapport de la RPC à la CMR-27 a été révisée en conséquence et se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante: [www.itu.int/oth/R0A0A000023/en](https://www.itu.int/oth/R0A0A000023/fr). Aucune modification n'a été apportée dans le tableau relatif à l'attribution provisoire des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-31.

Des renseignements supplémentaires concernant l'élaboration des projets de texte de la RPC et les questions connexes ont été fournis par le Président de la RPC-27 aux groupes responsables et aux groupes contributeurs de l'UIT-R (voir le Document [1A/44](https://www.itu.int/md/R23-WP1A-C-0044/en)-[1B/34](https://www.itu.int/md/R23-WP1b-C-0034/en)-[3J/70](https://www.itu.int/md/R23-WP3j-C-0070/en)-[3K/81](https://www.itu.int/md/R23-WP3k-C-0081/en)-[3L/32](https://www.itu.int/md/R23-WP3l-C-0032/en)-[3M/110](https://www.itu.int/md/R23-WP3m-C-0110/en)-[4A/156](https://www.itu.int/md/R23-WP4a-C-0156/en)-[4B/45](https://www.itu.int/md/R23-WP4b-C-0045/en)-[4C/105](https://www.itu.int/md/R23-WP4c-C-0105/en)-[5/39](https://www.itu.int/md/R23-SG05-C-0039/en)-[5A/124](https://www.itu.int/md/R23-WP5a-C-0124/en)-[5B/124](https://www.itu.int/md/R23-WP5b-C-0124/en)-[5C/88](https://www.itu.int/md/R23-WP5c-C-0088/en)-[5D/246](https://www.itu.int/md/R23-WP5d-C-0246/en)-[6A/57](https://www.itu.int/md/R23-WP6a-C-0057/en)-[7/18](https://www.itu.int/md/R23-SG07-C-0018/en)-[7A/26](https://www.itu.int/md/R23-WP7a-C-0026/en)-[7B/67](https://www.itu.int/md/R23-WP7b-C-0067/en)-[7C/94](https://www.itu.int/md/R23-WP7c-C-0094/en)-[7D/82](https://www.itu.int/md/R23-WP7d-C-0082/en)).

Vous trouverez des informations détaillées sur les études préparatoires de l'UIT-R relatives aux points de l'ordre du jour de la CMR-27 sur la page web de l'UIT à l'adresse suivante: [www.itu.int/go/rcpm-wrc-27-studies](http://www.itu.int/go/rcpm-wrc-27-studies).

Le Bureau souhaite saisir cette occasion pour souligner qu'il est important que tous les groupes de travail de l'UIT-R concernés et les membres utilisent l'Édition de 2024 du Règlement des radiocommunications, dès qu'elle sera disponible, pour élaborer les projets de texte de la RPC.

Les coordonnées du Président et des Vice-Présidents de la RPC et des Rapporteurs pour les différents Chapitres, ainsi que d'autres précisions concernant les activités liées à la RPC-27, sont disponibles sur la page web de la RPC à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm>.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexe**: Modifications apportées à l'attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-27

Annexe 1

Modifications apportées à l'attribution des travaux
préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-27

À sa réunion du 24 juin 2024, la Commission de direction de la RPC-27 a accédé aux demandes ci‑après formulées par certains groupes de travail (GT) en ce qui concerne les listes des groupes contributeurs pour certains points de l'ordre du jour de la CMR-27:

– supprimer le GT 6B de la liste concernant le point 1.4 de l'ordre du jour;

– supprimer le GT 1B de la liste concernant les points 1.6, 1.7, 1.15 et 1.16 de l'ordre du jour;

– supprimer le GT 1A de la liste concernant le point 1.10 de l'ordre du jour;

– supprimer le GT 6A de la liste concernant le point 1.11 de l'ordre du jour;

– ajouter le GT 3M à la liste concernant le point 1.14 de l'ordre du jour;

– supprimer le GT 4A de la liste concernant le point 1.17 de l'ordre du jour;

– ajouter le GT 3J à la liste concernant le point 1.19 de l'ordre du jour.

On trouvera dans le tableau ci-après l'attribution actualisée des travaux préparatoires de l'UIT-R en fonction de tous les points de l'ordre du jour de la CMR-27, tel qu'il est proposé dans la Résolution **813 (CMR-23)**.

Ce tableau comporte des colonnes indiquant les «groupes responsables» et les «groupes contributeurs» de l'UIT-R désignés pour les différents points de l'ordre du jour de la CMR-27.

NOTE 1 – Les groupes de travail de l'UIT-R indiqués dans le tableau ci-après ont été désignés sur la base de la structure des Commissions d'études de l'UIT-R figurant dans le Document [CPM27-1/1](https://www.itu.int/md/R23-CPM27.1-C-0001/fr).

NOTE 2 – Les groupes responsables sont invités à communiquer périodiquement aux groupes contributeurs des informations sur l'état d'avancement et les résultats de leurs études.

| Attribution des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la CMR-27 |
| --- |
| Point de l'ordre du jour de la CMR-27/thème devant être examiné par la CMR‑27 | Résolution de la CMR | Groupe responsable | Groupe contributeur |
| 1.1 | 176 (Rév.CMR-23) | GT 4A | GT 3M; GT 4C; GT 5A; GT 5B; GT 5C;GT 5D; GT 7B; GT 7C; GT 7D |
| 1.2 | 129 (CMR-23) | GT 4A[[2]](#footnote-2)\* | GT 3M; GT 5A; GT 5B\*; GT 5C;GT 7A; GT 7B; GT 7C |
| 1.3 | 130 (CMR-23) | GT 4A | GT 3M; GT 5A; GT 5C; GT 7C; GT 7D |
| 1.4 | 726 (CMR-23) | GT 4A | GT 3M; GT 4B; GT 5A; GT 5B; GT 5C; GT 7C |
| 1.5 | 14 (CMR-23) | GT 4A | GT 1B; GT 4C |
| 1.6 | 131 (CMR-23) | GT 4A | GT 3M; GT 4B; GT 4C; GT 5A; GT 5B; GT 5C;GT 5D; GT 6A; GT 7B; GT 7C; GT 7D |
| 1.7 | 256 (CMR-23) | GT 5D | GT 3K; GT 3M; GT 4A; GT 4C; GT 5A; GT 5B;GT 5C; GT 7B; GT 7C; GT 7D |
| 1.8 | 663 (Rév.CMR-23) | GT 5B | GT 3J; GT 3K; GT 3M; GT 4A; GT 4C;GT 5A; GT 5C; GT 7C; GT 7D |
| 1.9 | 411 (CMR-23) | GT 5B | GT 3L; GT 5C; GT 6A; GT 7A |
| 1.10 | 775 (Rév.CMR-23) | GT 5C[[3]](#footnote-3)\* | GT 3J; GT 3M; GT 4A\*; GT 4B; GT 4C\*;GT 5A\*; GT 5B; GT 6A; GT 7C; GT 7D |
| 1.11 | 249 (Rév.CMR-23) | GT 4C | GT 3L; GT 3M; GT 4A; GT 4B; GT 5A; GT 5B;GT 5C; GT 5D; GT 7B; GT 7C; GT 7D |
| 1.12 | 252 (CMR-23) | GT 4C | GT 3L; GT 3M; GT 4B (Le GT 4B est prié de fournir des informations sur le développement futur des systèmes du SMS non OSG à faible débit de données); GT 5A; GT 5B; GT 5C;GT 5D; GT 7B; GT 7C; GT 7D |
| 1.13 | 253 (CMR-23) | GT 4C[[4]](#footnote-4)\* | GT 3L; GT 3M; GT 4A; GT 4B; GT 5A; GT 5B; GT 5C; GT 5D\*; GT 6A; GT 7B; GT 7C; GT 7D |
| 1.14 | 254 (CMR-23) | GT 4C | GT 3L; GT 3M; GT 4B; GT 5A; GT 5C;GT 5D; GT 7B; GT 7C |
| 1.15 | 680 (CMR-23) | GT 7B | GT 3J; GT 4A; GT 4C; GT 5A; GT 5B;GT 5C; GT 5D; GT 7A; GT 7C; GT 7D |
| 1.16 | 681 (CMR-23) | GT 7D | GT 3J; GT 3M; GT 4A; GT 4C;GT 5A; GT 5B; GT 5D |
| 1.17 | 682 (CMR-23) | GT 7C | GT 3L; GT 3M; GT 4C; GT 5A; GT 5B;GT 5C; GT 5D; GT 6A; GT 7B; GT 7D |
| 1.18 | 712 (CMR-23) | GT 7C (point 1 du *décide*)GT 7D (point 2 du *décide*)([[5]](#footnote-5)Note) | GT 3J[[6]](#footnote-6)\*; GT 3M\*; GT 4A; GT 4C;GT 5A; GT 5B; GT 5C |
| 1.19 | 674 (CMR-23) | GT 7C | GT 3J; GT 3M; GT 4A; GT 5A; GT 5B;GT 5C; GT 5D; GT 7B |
| 2 | 27 (Rév.CMR-19) | RPC27-2 | – |
| 3 | – | – | – |
| 4 | 95 (Rév.CMR-19) | RPC27-2 | – |
| 5 | – | – | – |
| 6 | – | – | – |
| 7 | 86 (Rév.CMR-07) | GT 4A | – |
| 8 | 26 (Rév.CMR-23) | RPC27-2 (pour information uniquement) | – |
| 9 | – | – | – |
| 9.1 | – | – | – |
| 9.2 | – | – | – |
| 9.3 | 80 (Rév.CMR-07) | – | GT 4A |
| 10 | 804 (Rév.CMR-23) 814 (CMR-23) | RPC27-2 (pour information uniquement) | – |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Les dates précises prévues pour la RPC27-2 seront fixées en fonction des dates de la CMR-27, une fois qu'elles auront été fixées, ainsi que de la disponibilité du CICG. [↑](#footnote-ref-1)
2. \* (1.2) Compte tenu des expériences passées concernant les études relatives à cette bande de fréquences et de la complexité de cette question, il convient d'accorder une attention particulière aux interactions entre le GT 4A et le GT 5B. Par conséquent, le GT 4A doit tenir compte des éventuelles informations de mise à jour et caractéristiques relatives à la protection et à l'exploitation du service de radiolocalisation dûment présentées par le GT 5B, telles qu'elles ont été reçues, afin de mener les études de partage pertinentes. Selon les progrès accomplis dans la réalisation des études menées par le GT 4A, il conviendra, si nécessaire, d'organiser des sessions de réunions conjointes des GT 4A et 5B pour faciliter la collaboration entre les GT sur la question de la protection du service de radiolocalisation. [↑](#footnote-ref-2)
3. \* (1.10) Des études devraient être menées en étroite collaboration entre les GT désignés. [↑](#footnote-ref-3)
4. \* (1.13) Le GT 4C mènera les études sur d'éventuelles attributions au SMS dans les bandes de fréquences comprises entre 694/698 MHz et 2,7 GHz proposées dans les contributions, notamment celles du GT 5D sur la base des dispositions de fréquences pour les IMT présentées dans la version la plus récente de la Recommandation UIT‑R M.1036.

 Le GT 4C, en étroite collaboration avec le GT 5D, mènera les études visées au point 2 du *décide d'inviter le Secteur des radiocommunications de l'UIT à achever, à temps pour la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027*.

 Le GT 4C mènera les études demandées aux points 1 et 2 du *décide en outre*. Le GT 5D devrait prévoir des études portant notamment sur des considérations d'ordre réglementaire relatives à la protection de la composante de Terre des IMT.

 Le GT 4C doit prendre les devants dans l'élaboration du projet de texte de la RPC en faisant figurer les résultats obtenus par le GT 5D sur les considérations d'ordre réglementaire relatives à la protection de la composante de Terre des IMT. Afin de faciliter les travaux, les présidents des deux GT devraient planifier de manière coordonnée les réunions des GT, selon qu'il conviendra, et présenter une note aux deux GT à cet égard. [↑](#footnote-ref-4)
5. Note (1.18) Le projet de texte de la RPC élaboré par le GT 7C et le GT 7D sera présenté par le GT 7C. [↑](#footnote-ref-5)
6. \* (1.18) Les travaux préparatoires au titre de ce point de l'ordre du jour nécessiteront des efforts pour élargir les modalités d'application des méthodes actuelles de prévision de la propagation des ondes radioélectriques aux études de partage et de compatibilité dans les bandes de fréquences allant jusqu'à 235 GHz. Les membres sont encouragés à appuyer ces activités essentielles que les Groupes de travail 3J et 3M devront achever d'ici à 2025. [↑](#footnote-ref-6)